

(19)



(11)

**EP 4 294 541 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:

**26.02.2025 Bulletin 2025/09**

(21) Numéro de dépôt: **22706056.3**

(22) Date de dépôt: **18.02.2022**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):

**A63F 1/06** (2006.01)      **A63F 3/00** (2006.01)  
**B65D 5/24** (2006.01)      **B65D 5/28** (2006.01)  
**A63F 9/04** (2006.01)

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):

**A63F 3/00895; A63F 1/062; B65D 5/244;**  
**B65D 5/28;** A63F 9/0402; A63F 2003/00485;  
A63F 2003/00507; A63F 2003/00943;  
A63F 2003/00949; A63F 2003/00952;  
B65D 2313/04

(86) Numéro de dépôt international:

**PCT/EP2022/054064**

(87) Numéro de publication internationale:

**WO 2022/175444 (25.08.2022 Gazette 2022/34)**

(54) **CASIER À PAROI MOBILE D'UNE BOITE DE JEU ET BOITE DE JEU ASSOCIÉE**

SPIELBOXFACH MIT BEWEGLICHER WAND UND ZUGEHÖRIGE SPIELBOX

GAMES BOX COMPARTMENT HAVING A MOVABLE WALL AND ASSOCIATED GAMES BOX

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB**  
**GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO**  
**PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **19.02.2021 FR 2101653**

(43) Date de publication de la demande:

**27.12.2023 Bulletin 2023/52**

(73) Titulaire: **Gamegenic GmbH**

**45128 Essen (DE)**

(72) Inventeur: **ALONSO PEREZ, Alberto Adrian**  
**76344 Eggenstein-Leopoldshafen (DE)**

(74) Mandataire: **Regimbeau**

**20, rue de Chazelles**  
**75847 Paris Cedex 17 (FR)**

(56) Documents cités:

**WO-A1-2017/098276 WO-A1-2019/073082**  
**WO-A2-2007/103122 GB-A- 2 470 055**  
**US-A- 3 375 008**

**EP 4 294 541 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

### DOMAINE TECHNIQUE ET ETAT DE LA TECHNIQUE

**[0001]** L'invention concerne une boîte de jeu de cartes ou de société comprenant une enceinte permettant de stocker le matériel de jeu et un couvercle permettant de fermer l'enceinte. Une telle boîte de jeu est par exemple connue du document d'art antérieur US3375008.

**[0002]** Une boîte de jeu permet de stocker du matériel de jeu tel que des cartes à jouer un ou plusieurs dé(s), etc.

**[0003]** Les boîtes de jeu actuelles sont souvent encombrantes : l'enceinte et le couvercle ne servent finalement qu'au stockage. De plus, le couvercle encombre souvent l'espace de jeu et ne permet pas de bien fermer la boîte en particulier lorsqu'elle contient du matériel de jeu qui est lourd : des cartes à jouer sont souvent présentes en grand nombre et sont lourdes à stocker.

**[0004]** En outre, les boîtes actuelles ne sont pas adaptées à un stockage convenable du matériel notamment des cartes à jouer de sorte qu'elles sont souvent libres dans l'enceinte et peuvent être détériorées. En outre, les joueurs doivent parfois se procurer du matériel additionnel pour profiter de leur jeu : porte cartes, distributeur de cartes par exemple.

### EXPOSE DE L'INVENTION

**[0005]** L'invention propose une boîte de jeu qui ne comporte les limitations ci-dessus.

**[0006]** Selon un premier aspect, l'invention concerne un casier d'une boîte de jeu de société comprenant

un fond rectangulaire ;  
trois parois perpendiculaires au fond et s'élevant depuis respectivement trois côtés du fond ;  
une paroi montée mobile par rapport à un côté pour être actionnée entre une position haute telle que les quatre parois ferment les côtés du fond et une position basse telle qu'un côté soit accessible ;  
des moyens de rappel de la paroi mobile pour la ramener en position haute lorsqu'elle commence à être relevée.

**[0007]** L'invention selon le premier aspect est avantageusement complétée par les caractéristiques suivantes, prises seules ou en une quelconque de leurs combinaisons techniquement possibles :

- il comprend deux parois intermédiaires s'étendant depuis le côté accessible lorsque la paroi mobile est en position basse, les parois étant disposés à chaque extrémité du côté accessible, la paroi mobile étant en contact avec les parois intermédiaires lorsqu'elle est en position haute ;
- les moyens de rappel de la paroi mobile sont constitués par des parties aimantées complémentaires disposées sur les parois intermédiaires et la paroi

- le fond comprend une marche s'étendant depuis le bord du côté accessible de manière à ce que le fond comprend un dénivelé positif depuis le bord du côté accessible.

**[0008]** Selon un deuxième aspect, l'invention concerne une enceinte d'une boîte de jeu comprenant un premier espace de stockage comprenant un fond rectangulaire et quatre parois s'étendant depuis chaque côté, l'enceinte comprenant un deuxième espace de stockage accolé au première espace de stockage et comprenant un empilement d'au moins un compartiment destiné à recevoir un casier selon le premier aspect de l'invention.

**[0009]** De manière avantageuse, le deuxième espace de stockage comprend au moins une paroi mobile entre une position haute et une position basse configurée pour, lorsqu'elle est actionnée, ouvrir l'accès au deuxième espace de stockage.

**[0010]** Selon un troisième aspect, l'invention concerne une boîte de jeu comprenant une enceinte selon le deuxième aspect de l'invention.

**[0011]** De manière avantageuse, le couvercle est convertible en plateau de jeu.

**[0012]** Et de manière complémentaire, le couvercle comprend des boutons aimantés configurés pour se loger dans des emplacements complémentaires disposés sur les parois de l'enceinte de manière à fermer fermement l'enceinte.

### PRESENTATION DES FIGURES

**[0013]** D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention ressortiront de la description qui suit, qui est purement illustrative et non limitative, et qui doit être lue en regard des dessins annexés sur lesquels :

[Fig. 1] la figure 1 illustre une vue d'ensemble d'une boîte comprenant une enceinte et un couvercle selon un premier mode de réalisation en position fermée ;  
[Fig. 2] la figure 2 illustre une vue d'ensemble de la boîte selon le premier mode de réalisation avec le couvercle détaché de l'enceinte ;  
[Fig. 3] la figure 3 illustre une vue d'ensemble de la boîte selon le premier mode de réalisation avec le couvercle détaché de l'enceinte et disposé au-dessous de l'enceinte en position déployé ;  
[Fig. 4] la figure 4 illustre un casier de la boîte selon l'invention avec un côté accessible ;  
[Fig. 5] la figure 5 illustre un casier de la boîte selon l'invention avec tous les côtés fermés ;  
[Fig. 6] la figure illustre un couvercle de la boiter selon l'invention ;  
(Fig. 7) la figure 7 illustre une vue d'ensemble d'une boîte comprenant une enceinte et un couvercle selon un deuxième mode de réalisation en position fer-

mée ;

[Fig. 8] la figure 8 illustre une vue d'ensemble de la boîte selon le deuxième mode de réalisation avec le couvercle détaché de l'enceinte ;

[Fig. 9] la figure 9 illustre une vue d'ensemble de la boîte selon le deuxième mode de réalisation avec le couvercle détaché de l'enceinte et disposé au-dessous de l'enceinte en position déployé ;

[Fig. 10] la figure 10 illustre une vue d'ensemble de l'enceinte de la boîte selon le deuxième mode de réalisation ;

[Fig. 11] la figure 11 illustre un tiroir d'une boîte selon l'invention ;

[Fig. 12] la figure 12 illustre une vue déployée d'un couvercle convertible en plateau de jeu d'une boîte selon l'invention ;

[Fig. 13] la figure 13 illustre un couvercle en position plateau de jeu d'une boîte selon l'invention.

**[0014]** Sur l'ensemble des figures les éléments similaires portent des références identiques.

#### DESCRIPTION DETAILLÉE

**[0015]** On précise que dans ce qui suit, on entend par boîte une enceinte de stockage pouvant être fermée par un couvercle.

##### Premier mode de réalisation

**[0016]** Les figures 1 à 6 illustrent une boîte de jeu 1 selon un premier mode de réalisation comprenant une enceinte 11 et un couvercle 12.

**[0017]** L'enceinte 11 comprend un fond rectangulaire 1110 commun à deux espaces de stockage.

**[0018]** Un premier espace de stockage est constitué par un compartiment 111 comprenant des parois longitudinales 1111, 1112 perpendiculaires au fond 1110 et des parois latérales 1113, 1114.

**[0019]** Le compartiment 111 comporte une paroi intermédiaire longitudinale 1115 parallèles à une des parois longitudinales 1111. Cette paroi intermédiaire longitudinale 1115 délimite avec la paroi longitudinale 1111 un espace de stockage 1116 secondaire de petite taille. Ainsi, le compartiment 111 présente un premier espace de stockage dit principal qui permet de stocker la plus grande partie du matériel de jeu : par exemple des boîtes comprenant des cartes à jouer. Cet espace de stockage 1116 dit secondaire qui permet de stocker du matériel additionnel, une règle du jeu ou un accessoire particulier tel qu'une carte particulière qui nécessite d'avoir son emplacement dédié. De manière avantageuse ou complémentaire, cet espace de stockage secondaire 1116 est avantageusement divisé en deux par une paroi latérale 1117. Cet paroi latérale 1117 peut être amovible pour pouvoir moduler cet espace de stockage secondaire 1116.

**[0020]** De manière avantageuse et comme visible sur

les figures 2 et 3, les parois longitudinales 1112, 1111 comprennent des découpes 1200 qui permettent de faciliter l'accès au contenu de l'enceinte. Ces découpes 1200 sont arrondies pour faciliter aux espaces de stockage mais aussi pour éviter d'avoir des arêtes vives qui pourraient abimer le matériel de jeu et notamment les cartes.

**[0021]** Un deuxième espace de stockage est constitué par un boîtier 112 et est accolé au compartiment 111. Ce boîtier 112 comprend quatre parois : deux longitudinales 1122, 1123 et deux latérales 1121, 1124 perpendiculaires au fond 1110. Les parois longitudinales 1122, 1123 du boîtier 112 sont respectivement dans le prolongement des parois longitudinales 1111, 1112 du compartiment 111. Les parois latérales 1121, 1124 du boîtier 112 sont parallèles aux parois latérales 1113, 1114 du compartiment 111. Une des parois du boîtier 111 appartient aussi au compartiment 112. Sur la figure 3, il s'agit d'une paroi latérale 1114. Le boîtier 112 présente des emplacements 113, 114, 115 définis au-dessus du fond : un emplacement supérieur 115 accessible par le haut et un ou plusieurs emplacement inférieurs 113, 114 empilés sous l'ensemble supérieur 115 (en partant du haut vers le bas, le bas étant le fond). De manière avantageuse, les emplacements inférieurs 113, 114 sont séparés par une étagère 116. De manière alternative, on peut s'affranchir de cette étagère 116 pour former un emplacement de plus grande taille.

**[0022]** Comme illustré sur la figure 3, le boîtier 112 comprend de préférence trois emplacements : un emplacement supérieur 115 et deux emplacements inférieurs 113, 114. Les emplacements inférieurs sont avantageusement accessibles grâce à une paroi longitudinale 1123 qui est mobile par rapport au fond 1110.

**[0023]** La paroi mobile 1123 permet d'accéder à des emplacements par une face avant de l'enceinte 11. En particulier, cette paroi 1123 est montée mobile par rapport à un côté 1125 du fond 1110 de l'enceinte 11 au niveau du boîtier 112 pour être actionnée vers une position basse telle qu'elle puisse être parallèle au fond 1110. De cette manière il est aisé d'accéder aux emplacements 113, 114.

**[0024]** Cette mobilité est rendue possible grâce au fait que le côté 1125 du fond et le côté 1126 inférieur de la paroi en mobile en contact avec le boîtier 112 forment une ligne de pliage constituant une zone de fragilité dans l'épaisseur de la boîte à cet endroit. L'actionnement de la paroi mobile 1123 est alors possible.

**[0025]** De manière avantageuse, le boîtier 112 comprend des moyens de liaison de la paroi mobile 1123 afin de maintenir la paroi mobile 1123 en position haute. La position haute de la paroi mobile est une position haute c'est-à-dire perpendiculaire au fond 1110 de l'enceinte 11 au niveau du boîtier 112. De cette manière, la paroi mobile 1123 peut fermer les emplacements du boîtier 112. Ces moyens de liaison peuvent aussi former des moyens de rappel de la paroi mobile 1123 pour qu'elle retourne en position haute lorsqu'elle

est relevée.

**[0026]** Ces moyens de liaison peuvent prendre plusieurs formes : aimants ou bandes de textiles comprenant des crochets telle que Velcro™ ou adhésifs ou boutons pressions.

**[0027]** Selon un mode de réalisation, les moyens de liaison forment aussi les moyens de rappel, ces derniers sont constitués par des parties aimantées 117, 118 disposées sur une paroi longitudinale 1151 de l'emplacement supérieur 115 et par des parties aimantées 117', 118' complémentaires à celles disposés sur l'emplacement supérieur 115. De cette manière les parties aimantées de la paroi mobile 1123 et celles de l'emplacement supérieur s'attirent. De préférence, elles s'attirent pour venir plaquer la paroi mobile 1123 contre le boîtier 112. Cette attraction permet que lorsque la paroi mobile 1123 commence à être relevée elle se retrouve facilement plaquée contre le boîtier 112. Son actionnement est donc facile, la fermeture du boîtier 112 est donc aisée.

**[0028]** Les parties aimantées 117, 118, 117', 118' sont schématisées par des cercles sur les figures mais sont invisibles en pratique. En outre, d'autres formes pour ces parties aimantées sont envisageables.

**[0029]** L'emplacement supérieur 115 présente un fond 1152 et deux parois longitudinales 1151, 1153 dont une comprend les parties aimantées 117, 118. Une découpe 119, de préférence arrondie (sans arêtes vives - voir ci-dessus) est prévue également sur la paroi 1151 comprenant les aimants 117, 118 afin de créer un espace entre la paroi mobile 1123 et l'emplacement supérieur 115 de manière à pouvoir actionner cette paroi mobile 1123. Les moyens de liaison et éventuellement de rappel sont tels que lorsque la paroi mobile est en position haute, elle est fermement maintenue pour fermer correctement les emplacements inférieurs. Comme on l'aura compris, le fait de préférer des parties aimantées pour les moyens de liaison est qu'il forme aussi des moyens de rappel de la paroi mobile 1123 lorsqu'elle est proche de la partie aimantée de l'emplacement supérieur. L'emplacement supérieur 115 présente zone fermée qui peut par exemple servir de zone de lancement de dés au cours du jeu.

**[0030]** En dessous de l'emplacement supérieur 115 sont donc disposés des emplacements inférieurs (ici deux emplacements inférieurs) de tailles identiques. Ces emplacements sont avantageusement destinés à recevoir des casiers destinés à contenir du matériel de jeu tel que des cartes. Dans le cas où l'étagère 116 n'est pas présente, les casiers pourront être empilés les uns sur les autres.

**[0031]** Un casier 13 (voir les figures 4 et 5) comprend un fond rectangulaire 130 deux parois longitudinales 131, 132 et deux parois latérales 133, 134 perpendiculaires au fond. Une paroi longitudinale 131 est montée mobile par rapport à un côté 135 du fond pour être actionnée entre une position haute telle que les quatre parois ferment les côtés et une position basse telle qu'un côté 135 soit accessible. En particulier, il s'agit de la face avant du casier 13. De cette manière il est possible

d'accéder à l'intérieur du casier 13 par cette face lorsque la paroi mobile est en position basse. La position basse est une position où la paroi mobile est dans le prolongement du fond de casier en pouvant même être parallèle ou sensiblement parallèle au fond casier. Comme on

5 l'aura compris, la position basse de la paroi mobile désigne plusieurs positions entre la position haute et la position parallèle au fond. Lorsque les quatre parois du casier 13 sont en position haute, chaque casier présente

10 la forme d'un bac, la paroi mobile étant contre les parois intermédiaires (voir la figure 5).

**[0032]** Le casier 13 comprend en outre des moyens de liaison formant aussi avantageusement moyens de rappel de la paroi mobile 131 pour la ramener en position

15 haute lorsqu'elle est relevée.

**[0033]** Ces moyens de liaison et de rappel sont constitués par des parois 1360, 1370 intermédiaires s'étendant depuis le côté 135 accessible par la paroi mobile 131, les parois intermédiaires 1360, 1370 étant disposés à

20 chaque extrémité du côté 135 accessible, et sont perpendiculaires à la fois au fond 130 et au parois longitudinales 131, 132. La paroi mobile 131 est en contact avec les parois intermédiaires 1360, 1370 lorsqu'elle en position

25 haute. Les moyens de liaison et de rappel de la paroi mobile sont avantageusement constitués par des parties aimantées 1361, 1371 disposés sur les parois intermédiaires et par des parties aimantées complémentaires 1361', 1371' disposées sur la paroi mobile 131. De cette

30 manière les parties aimantées de la paroi mobile et celles sur les parois intermédiaires s'attirent. De préférence, elles s'attirent pour venir plaquer la paroi mobile 131 contre les parois intermédiaires. Lorsque les aimants

35 permettent de rappeler la paroi mobile, l'attraction des aimants permet de facilement plaquer la paroi mobile contre les parois intermédiaires lorsqu'elle commence à être relevée. Ceci sans qu'il soit nécessaire d'accompagner la paroi mobile 131 contre les parois intermédiaires pour fermer la face avant et donc le côté accessible.

40 Comme on l'aura compris, les parties aimantées qui s'attirent sont l'une en face de l'autre lorsque la paroi mobile 131 est en en position haute et aussi plaquée contre les parois intermédiaires.

**[0034]** Les parties aimantées sont schématisées par des cercles sur la figure 4 mais sont invisibles en pratique. En outre, d'autres formes pour ces parties aimantées sont envisageables.

**[0035]** De manière avantageuse, des aimants circulaires sont positionnés sur chaque paroi intermédiaire ainsi que sur la paroi mobile.

**[0036]** Dans le cas où les moyens de liaison ne forment pas moyens de rappel, ces moyens de liaison peuvent prendre plusieurs formes : aimants ou bandes de textiles comprenant des crochets telle que Velcro™ ou adhésifs ou boutons pressions. Dans ce cas, pour fermer le casier

55 il faut accompagner la paroi mobile 131 pour la plaquer contre les parois intermédiaires.

**[0037]** Comme déjà expliqué pour le boîtier 112, le fait de prévoir des aimants permet de faciliter la manipulation

de la paroi mobile du casier. En effet, en relevant simplement la paroi mobile dès qu'elle est proche des parois intermédiaires comprenant les aimants, elle est attirée par ces derniers ce qui facilite sa manipulation et donc la fermeture du casier 13.

**[0038]** De manière complémentaire, le fond 130 comprend une marche 1300 s'étendant depuis le côté 135 accessible de manière à ce que le fond 130 comprend un dénivelé positif depuis le côté accessible.

**[0039]** De cette manière il est possible lorsque le casier 13 comprend des cartes de pouvoir passer un doigt dans l'espace défini par la marche pour attraper des cartes sans devoir retourner le casier ou le secouer ce qui pourrait endommager les cartes.

**[0040]** De manière avantageuse, la paroi mobile 131 comprend une découpe 136 arrondie centrale (voir la figure 4). Cette paroi mobile 131 permet aussi de servir de languette pour tirer si besoin le casier 13 de son emplacement dans l'enceinte 11.

**[0041]** L'enceinte 11 peut être avantageusement fermée par un couvercle 12 qui comprend une partie centrale 120 rectangulaire depuis laquelle s'étend des parties latérales rectangulaires 121, 122.

**[0042]** Les parties latérales 121, 122 sont reliées à la partie centrale 120 par des lignes 123, 124 de pliage qui permettent d'avoir le couvercle 12 dans une position plate (voir les figures 3 et 6) ou en forme de U (voir les figures 1 et 2), les parois latérales 121, 122 étant perpendiculaires à la partie centrale 120 et sont donc relevées par rapport à cette partie centrale 120 lorsque le couvercle 12 forme un U. Ces lignes de pliage sont des zones de fragilité formées dans l'épaisseur du couvercle 12. On comprend donc que les différentes parties du couvercle sont agencées entre elles pour que le couvercle puisse passer d'une première position à une deuxième position et inversement.

**[0043]** En position à plat (voir les figures 3 et 6), le couvercle 12 se place sous l'enceinte 11 (voir la figure 3 la partie centrale 120 étant de taille identique au fond 1110 de l'enceinte 11. On comprend que le fait de pouvoir le placer sous l'enceinte 11 permet d'éviter qu'il ne soit trop encombrant lorsque le jeu se déroule et qu'il soit nécessaire d'accéder aux éléments de jeu stockés dans l'enceinte 22.

**[0044]** Les parties latérales 121, 122 du couvercle 12 présentent des dimensions inférieures à la hauteur des parois de l'enceinte 11. Le couvercle en position en forme de U permet de fermer l'enceinte 11. Des moyens de maintien 125, 126, 127, 128 sont en outre disposés sur les parties latérales 121, 122 du couvercle 12 afin qu'il soit fermement attaché à l'enceinte 11 lorsqu'il ferme l'enceinte ou encore lorsqu'il est sous l'enceinte 11. Ces moyens de maintien peuvent prendre plusieurs formes.

**[0045]** Selon un mode de réalisation, les moyens de maintien sont constitués par des parties aimantées 125, 126 disposées sur les parois latérales 121, 122 qui sont destinées à venir être plaquées aux parois longitudinales

de l'enceinte 11 : ici deux parties aimantées par paroi latérales 121, 122. Ces moyens de maintien comprennent aussi des parties aimantées 125', 126' complémentaires à celles disposés sur les parois latérales du couvercle mais disposées sur les parois longitudinales de l'enceinte 11 (voir la figure 3). Sur la figure 3 on ne voit clairement que celles disposées sur la paroi longitudinale 1112 de l'enceinte 11 mais l'autre paroi comprend les mêmes parties aimantées complémentaires. Selon le premier mode de réalisation : quatre parties aimantées sont présentes.

**[0046]** Ces moyens de maintien peuvent prendre plusieurs formes : aimants ou bandes de textiles comprenant des crochets telle que Velcro™ ou adhésifs ou boutons pressions. On décrit ci-dessous le cas avec des parties aimantées mais cela s'applique aussi aux autres alternatives pour les moyens de maintien.

**[0047]** De manière complémentaire, les moyens de maintien comprennent aussi des boutons (knob en anglais) destinés à se loger dans parties femelles complémentaires, les boutons constituant la partie male. Les boutons 127, 128 sont avantageusement disposés entre avec les parties aimantées des parois latérales 121, 22 du couvercle 12 sur la face destinée à être plaquée à l'enceinte 11. Ainsi, on peut avoir : une partie aimantée, un bouton, une partie aimantée, une partie aimantée, un bouton, une partie aimantée. Les parties femelles 127', 128', sont positionnées sur les parois longitudinales 1111, 1112 de l'enceinte 11 dans lesquelles les boutons doivent s'emboîter.

**[0048]** Le fait de combiner les parties aimantées avec les boutons permet de s'assurer que le couvercle est fermement attaché à l'enceinte 11, en outre cela permet de guider l'utilisateur dans le positionnement du couvercle 12 sur l'enceinte 11.

**[0049]** De cette manière, l'enceinte 11 est fermée et ne peut laisser s'échapper quoique ce soit. L'enceinte 11 et le couvercle 12 constituant de cette manière une boîte de jeu 1 qui permet de stocker fermement et de manière sécurisée les éléments de jeu. Ces derniers sont à leur place et correctement maintenus. En outre, le couvercle 12 est complètement séparable de l'enceinte 11. Pour ce faire, il suffit d'écarter les parois latérales 121, 122 du couvercle de l'enceinte 11 grâce aux lignes de pliage et de soulever le couvercle.

**[0050]** En outre, le fait de préférer des parties aimantées aux autres alternatives permet de bénéficier de l'attraction entre les différentes parties aimantées qui facilitent le positionnement du couvercle 12 sur l'enceinte 11. Également, le couvercle n'a pas de sens pour être positionné sur l'enceinte. Il faut juste s'assurer que les parois latérales avec les boutons du couvercle 12 soient positionnées pour venir être plaquées contre les parois longitudinales de l'enceinte 11.

**[0051]** Selon un autre mode de réalisation alternatif, les moyens de maintien sont simplement constitués par les boutons et donc sans parties aimantées.

**[0052]** On précise que l'on pourra désigner par

« moyens de rappel » la combinaison des moyens de liaison avec les moyens de rappel pour des raisons de concision.

### Deuxième mode de réalisation

**[0053]** Les figures 7 à 14 illustrent une boîte de jeu 2 selon un deuxième mode de réalisation comprenant une enceinte 21 et un couvercle 22.

**[0054]** Comme cela est visible sur les figures, l'enceinte 21 pour cette boîte 2 est plus grande que l'enceinte 11 de la boîte 1 selon le premier mode de réalisation.

**[0055]** L'enceinte 11 comprend un fond rectangulaire 2110 commun à deux espaces de stockage (voir la figure 7) : un premier espace de stockage composé par un compartiment 211 et un deuxième espace de stockage est constitué par un boîtier 212. Les deux espaces de stockage sont accolés l'un à l'autre.

**[0056]** Le premier espace de stockage comprend des parois latérales 2111, 2112 perpendiculaires au fond 2110 et des parois longitudinales 2113, 2114. De manière avantageuse une paroi 300 amovible permet d'ajuster l'espace de stockage constituée par le compartiment 211. Des rainures 301 sont formées à l'intérieur du compartiment sur les faces internes des parois longitudinales. La paroi 300 amovible peut se placer dans ces rainures en fonction des espaces souhaités pour le compartiment 212. La paroi amovible 300 lorsqu'elle n'est pas utilisée peut se ranger dans divers endroits : sous l'enceinte ou dans les compartiments lorsque l'espace le permet voire au-dessus des cartes.

**[0057]** De manière avantageuse et comme visible sur les figures 9 et 10, les parois latérales 2111, 2112 comprennent des découpes 2200 qui permettent de faciliter l'accès au contenu de l'enceinte. Ces découpes 2200 sont arrondies pour faciliter aux espaces de stockage mais aussi pour éviter d'avoir des arêtes vives qui pourraient abîmer le matériel de jeu et notamment les cartes.

**[0058]** Le deuxième espace de stockage comprend quatre parois : deux parois latérales 2123, 2124 et deux parois longitudinales 2121, 2122 reliées au fond 2110 : une des parois est commune avec une paroi du compartiment 211. Comme précédemment, le boîtier 212 comprend des emplacements 213, 214, 215 : un emplacement supérieur 215 accessible par le haut et des emplacements inférieurs sous l'ensemble supérieur (en partant du haut vers le bas, le bas étant le fond). Également, comme pour le premier mode de réalisation, une étagère 216 peut être prévue pour délimiter les emplacements inférieures 213, 214. On peut s'affranchir de cette étagère 216 pour former un emplacement de plus grande taille.

**[0059]** A la différence du premier mode de réalisation, le boîtier 212 présente deux parois latérales mobiles 2123, 2124 qui permettent d'accéder aux emplacements inférieurs par deux faces opposées du boîtier 212. Ceci est avantageux dans la mesure où il est possible de

ranger des casiers 13 déjà décrits en relation avec les figures 4 et 5 concernant la boîte selon le premier mode de réalisation. De manière complémentaire, il est possible de ranger des tiroirs 24 qui ne présentent pas de parois mobiles (voir la figure 11).

**[0060]** Les parois mobiles 2123, 2124 selon ce deuxième mode de réalisation sont identiques à celles de la boîte 1 selon le premier mode de réalisation : moyens de liaison de préférence formant des moyens de rappel constitués par des parties aimantées 217, 218 disposées sur une paroi 2151, 2152 de l'emplacement supérieur 215, les parois mobiles 2123, 2124 comprenant des parties aimantées 217', 218' complémentaires.

**[0061]** Des découpes 219 sont prévues sur la paroi 2151, 2152 comprenant les moyens de liaison 217, 218 afin de créer un espace entre chaque paroi mobile 2123, 2124 et l'emplacement supérieur de manière à pouvoir actionner la paroi mobile 2123.

**[0062]** Ici encore, les moyens de liaison seuls peuvent prendre plusieurs formes : aimants ou bandes de textiles comprenant des crochets telle que Velcro™ ou adhésifs ou boutons pressions.

**[0063]** On aura compris que les parois mobiles des boîtes selon le premier mode de réalisation ou le deuxième mode de réalisation ont des structures identiques et des actionnements identiques.

**[0064]** Ici encore, l'emplacement supérieur présente zone Z fermée qui peut servir de zone de lancement de dés au cours du jeu, de zone de stockage de tout matériel nécessaire au jeu : carnet, stylo, etc.

**[0065]** Le ou les tiroir(s) 24 (voir la figure 11) présente un fond 240 rectangulaire et des parois 241, 242, 243, 244 rectangulaires au fond 240. Des découpes 245 sont prévues sur des parois opposées qui permettent de saisir le tiroir lorsqu'il est dans l'emplacement. Le fait de prévoir des découpes opposées permet de ne pas imposer un sens de rangement du tiroir dans un emplacement du boîtier 212. Bien entendu, une seule encoche peut être prévue mais dans ce cas le rangement du tiroir ne sera facilité que dans un seul sens.

**[0066]** De manière complémentaire, de tels tiroirs 24 peuvent être rangés dans les emplacements du boîtier de la boîte selon le premier mode de réalisation.

**[0067]** Comme pour le premier mode de réalisation, l'enceinte 21 peut être avantageusement fermée par un couvercle 22 du même type que celui du premier mode de réalisation.

**[0068]** Sur les figures 7 et 8 le couvercle est en position telle qu'il forme un couvercle pour la boîte 2, sur la figure 9, il se positionne sous l'enceinte 21 pour des raisons d'encombrement.

**[0069]** Le couvercle 22 comprend des parties latérales 221, 222 reliées à une partie centrale 220 par des lignes 223, 224 de pliage qui permettent d'avoir le couvercle 22 dans une position plate (voir la figure 9) ou en forme de U (voir la figure 7), les parois latérales 221, 222 étant alors perpendiculaires à la partie centrale 220 et sont donc relevées par rapport à cette partie centrale 220 lorsque le

couvercle forme un U.

**[0070]** En position à plat, le couvercle 22 se place sous l'enceinte 21. Le couvercle en position en forme de U permet de fermer l'enceinte 21. Des moyens de maintien sont en outre disposés sur les parties latérales 221, 222 du couvercle 22 afin qu'il soit fermement attaché à l'enceinte 21 lorsqu'il ferme l'enceinte. Ces moyens de maintien sont avantageusement constitués par des parties aimantées 225, 226 permettant de lier le couvercle 22 à l'enceinte 21, les parois de l'enceinte 21 comprenant des parties aimantées 226' complémentaires qui attirent celles du couvercle 22. Sur la figure 9, des parties aimantées complémentaires sont aussi présente sur la paroi 2112 mais non visibles sur ces figures. Ces parties aimantées sont avantageusement couplées à des boutons destinés à se loger dans parties femelles complémentaires, les boutons constituant la partie male. Les boutons 227, 228 sont avantageusement disposés sur les parties latérales 221 222 du couvercle 22.

**[0071]** Les boutons sont adaptés pour se loger dans des parties femelles 227' disposées sur les parois latérales de l'enceinte 21. En outre, le couvercle 22 est ici encore complètement séparable de l'enceinte 21. Pour ce faire, il suffit d'écarter les parois latérales 221, 222 du couvercle de l'enceinte 21 grâce aux lignes de pliage et de soulever le couvercle.

**[0072]** De manière alternative, le couvercle 22 peut être transformé en plateau de jeu c'est-à-dire qu'il peut servir de zone dans laquelle le jeu se déroule. Il peut s'agir d'une zone de lancés de dés ou d'une zone comprenant des inscriptions permettant au jeu de se dérouler ou encore de stockage additionnel. Un exemple de plateau de jeu est le plateau du jeu de l'oie ou encore de dames bien connus de l'homme du métier (exemples non exhaustifs).

**[0073]** Pour ce faire les parties latérales 221, 222 comprennent des lignes de pliage 224' secondaires qui forment des portions latérales 231, 232 de chaque partie latérale 221, 222 et qui forment aussi d'autres portions latérales 2230u niveau de la partie centrale 220.

**[0074]** Ces lignes de pliage permettent avantageusement de relever ces portions latérales afin de délimiter la zone de jeu.

**[0075]** Le couvercle 22 comprend huit parties de maintien 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38. Chacune des parties de maintien est disposée entre deux portions latérales. En particulier, les parties de maintien 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 sont disposées au niveau de chaque coin de la partie centrale 220.

**[0076]** Les parties de maintien 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 forment deux à deux, entre chaque portion latérale un carré dont chaque diagonale forme des lignes de pliage 41, 42, 43, 44 permettant de rabattre l'une sur l'autre deux parties de maintien adjacentes. Ainsi, deux parties de maintien sont pincées ensemble vers l'extérieur de la partie centrale 220. Pour les maintenir ensemble, des moyens de liaisons sont disposés sur chaque partie de maintien.

**[0077]** Ces moyens de maintien peuvent prendre plusieurs formes : aimants ou des bandes de textiles comprenant des crochets telles que du Velcro™ ou adhésifs ou des boutons pressions. Bien entendu, on comprendra aisément que deux parties de maintien adjacente comprennent des moyens de maintien complémentaires lorsque ces nécessaires : aimant, Velcro™, bouton pression notamment.

**[0078]** En tout état de cause des aimants sont préférés, en effet, il s'agit de moyens simples qui permettent de former le plateau de jeu. En effet, dès lors que les coins sont repliés ils s'attirent pour que le couvercle 22 puisse former le plateau de jeu. Inversement, c'est facilement que les coins sont séparés pour former le couvercle.

**[0079]** Le couvercle 22 pouvant se transformer en plateau de jeu peut aussi être utilisé en combinaison avec l'enceinte 11 selon le premier mode de réalisation en adaptant sa taille.

**[0080]** La boîte 1, 2 selon l'un des modes de réalisation ci-dessus décrit est avantageusement à base de carton présentant une épaisseur comprise entre 2 et 6 mm. Pour des raisons esthétiques le carton est avantageusement recouvert d'un matériau décoratif. De manière préférée la boîte est constituée d'un matériau interne et d'un matériau externe autour d'un matériau de base tel que du carton, du PP (polypropylène) ou de tout autre plastique. On comprend que le matériau choisi est suffisamment rigide et solide pour convenir au stockage du matériel de jeu qui dans le cas de cartes à jouer peut s'avérer assez lourd. Le matériau extérieur est généralement en similicuir PU, mais il peut également s'agir de n'importe quel type de tissu. De préférence il s'agit du similicuir PU d'un côté et d'un tissu en microfibre de l'autre.

#### 35 Combinaison des premier et deuxième modes de réalisation

**[0081]** L'homme du métier comprendra qu'on peut aisément combiner des caractéristiques de chacun des modes de réalisation lorsque c'est techniquement possible : casier à paroi mobile ; tiroir, premier espace de stockage modulable au moyen d'une paroi amovible, espace de stockage intermédiaire, couvercle convertible en plateau de jeu.

#### **Revendications**

1. Casier (13) d'une boîte de jeu de société comprenant

un fond (130) rectangulaire ;  
deux parois longitudinales (131, 132) et deux parois latérales (133, 134), les deux parois latérales (133, 134) et une des deux parois longitudinales (132) s'élèvent depuis respectivement trois côtés du fond et sont perpendiculaires au fond ;

l'autre des deux parois longitudinales (131) est

- montée mobile par rapport à un des côtés du fond (130) pour être actionnée entre une position haute telle que les quatre parois ferment les côtés du fond pour former un casier, et une position basse telle qu'un côté (135) soit accessible, la paroi mobile (131) en position basse formant une languette pour tirer le casier (13); deux parois intermédiaires (1360, 1370) s'étendant depuis le côté accessible, les parois intermédiaires étant disposés à chaque extrémité du côté accessible, des moyens de liaison (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') de la paroi mobile (131) disposés sur les parois intermédiaires (1360, 1370) pour maintenir la paroi mobile en contact avec les parois intermédiaires lorsqu'elle est en position haute ; le fond (130) comprend une marche (1300) s'étendant depuis le bord du côté accessible de manière à ce que le fond comprend un dénivelé positif depuis le bord du côté accessible.
2. Casier selon la revendication 1, dans lequel les moyens de liaison forment aussi des moyens de rappel (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') de la paroi (131) mobile pour la ramener en position haute lorsqu'elle commence à être relevée.
  3. Casier selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, dans lequel les moyens de rappel et/ou de liaison (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') de la paroi mobile (131) sont constitués par des parties aimantées complémentaires disposées sur les parois intermédiaires (1360, 1370) et la paroi mobile (131), la paroi mobile pouvant être attirée vers sa position haute lorsqu'elle est relevée, les aimants formant moyens de liaison et de rappel.
  4. Enceinte (11, 21) d'une boîte de jeu comprenant un premier espace de stockage comprenant un fond rectangulaire et quatre parois s'étendant depuis chaque côté, l'enceinte comprenant un deuxième espace de stockage accolé au premier espace de stockage et comprenant un empilement d'au moins un compartiment comprenant un casier selon l'une des revendications 1 à 3.
  5. Enceinte (11, 21) d'une boîte de jeu selon la revendication 4, dans laquelle le deuxième espace de stockage comprend au moins une paroi mobile entre une position haute et une position basse configurée pour, lorsqu'elle est actionnée, ouvrir l'accès au deuxième espace de stockage.
  6. Boîte de jeu comprenant une enceinte selon l'une des revendications 4 à 5 et un couvercle (12, 22).
  7. Boîte (1, 2) selon la revendication 6, dans laquelle le

couvercle comprend une partie centrale (220) et des parties latérales (221, 222) reliées à la partie centrale (220), les parties latérales comprenant des lignes de pliage permettant de relever les portions latérales afin de délimiter une zone de jeu d'un plateau de jeu.

8. Boîte (1, 2) selon l'une des revendications 6 à 7, dans laquelle le couvercle (12, 22) comprend des boutons (127, 128, 227, 228) aimantés configurés pour se loger dans des emplacements complémentaires disposés sur les parois de l'enceinte de manière à fermer fermement l'enceinte.

#### Patentansprüche

1. Fach (13) einer Brettspielschachtel bestehend aus einem rechteckigen Boden (130); zwei Längswänden (131, 132) und zwei Seitenwänden (133, 134), wobei sich die beiden Seitenwände (133, 134) und eine der beiden Längswände (132) von drei Seiten des Bodens aus senkrecht zu diesem stehend erheben:

die andere der beiden Längswände (131) ist beweglich in Bezug auf eine der Seiten des Bodens (130) montiert, um zwischen einer hohen Position betätigt zu werden, so dass die vier Wände die Seiten des Bodens schließen, um ein Fach zu bilden, und einer niedrigen Position, so dass eine Seite (135) zugänglich ist, wobei die bewegliche Wand (131) in der unteren Position eine Lasche zum Ziehen des Fachs (13) bildet; zwei sich von der zugänglichen Seite aus erstreckenden Zwischenwänden (1360, 1370), wobei die Zwischenwände an jedem Ende der zugänglichen Seite angeordnet sind, Verbindungsmitteln (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') der beweglichen Wand (131), die an den Zwischenwänden (1360, 1370) angeordnet sind, um die bewegliche Wand in Kontakt mit den Zwischenwänden zu halten, wenn sie sich in der oberen Position befindet: der Boden (130) umfasst eine Stufe (1300), die sich vom Rand der zugänglichen Seite aus erstreckt, so dass der Boden eine positive Höhendifferenz vom Rand der zugänglichen Seite aus umfasst.

2. Fach nach Anspruch 1, wobei die Verbindungsmittel auch Rückstellmittel (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') der beweglichen Wand (131) bilden, um sie in die obere Position zurückzuführen, wenn angefangen wird, sie anzuheben.

3. Fach nach einem der Ansprüche 1 oder 2, wobei die Rückstell- und/oder Verbindungsmittel (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') der beweglichen Wand (131) aus zusätzlichen Magneteilen bestehen, die an den Zwischenwänden (1360, 1370) und der beweglichen Wand (131) angeordnet sind, wobei die bewegliche Wand während ihres Anhebens in ihre obere Position gezogen werden kann, wobei die Magnete Verbindungs- und Rückstellmittel bilden.
4. Einen ersten Aufbewahrungsbereich umfassendes Gehäuse (11, 21) einer Spieleschachtel, das aus einem rechteckigen Boden und vier Wänden besteht, die sich von jeder Seite aus erstrecken, wobei das Gehäuse einen an den ersten Aufbewahrungsbereich angrenzenden zweiten Aufbewahrungsbereich und eine Stapelung aus mindestens einer Kammer umfasst, die ein Fach nach einem der Ansprüche 1 bis 3 umfasst.
5. Gehäuse (11, 21) einer Spieleschachtel nach Anspruch 4, wobei der zweite Aufbewahrungsbereich mindestens eine bewegliche Wand zwischen einer oberen und einer unteren Position umfasst, die so konfiguriert ist, dass sie bei ihrer Betätigung, den Zugang zum zweiten Aufbewahrungsbereich öffnet.
6. Spieleschachtel mit einem Gehäuse nach einem der Ansprüche 4 bis 5 und einem Deckel (12, 22).
7. Gehäuse (1, 2) nach Anspruch 6, wobei der Deckel einen Mittelteil (220) und Seitenteile (221, 222) umfasst, die mit dem Mittelteil (220) verbunden sind, wobei die Seitenteile Falllinien umfassen, die ein Anheben der Seitenteile ermöglichen, um einen Spielbereich eines Spielbretts abzugrenzen.
8. Gehäuse (1, 2) nach einem der Ansprüche 6 bis 7, wobei der Deckel (12, 22) Magnetknöpfe (127, 128, 227, 228) umfasst, die so eingerichtet sind, dass sie in ergänzende Aufnahmen passen, die an den Wänden des Gehäuses angeordnet sind, um das Gehäuse fest zu schließen.
2. The drawer as claimed in claim 1, wherein the connecting means also form return means (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') for the movable wall (131) to return it to the raised position when it starts to be raised.
3. The drawer according to any one of claims 1 or 2, in which the return and/or connection means (1360, 1361, 1361', 1370, 1371, 1371') of the movable wall (131) are constituted by complementary magnetized parts arranged on the intermediate walls (1360, 1370) and the movable wall (131), the movable wall being capable of being attracted towards its top position when it is raised, the magnets forming connection and return means.
4. An enclosure (11, 21) of a game box comprising a first storage space comprising a rectangular bottom and four walls extending from each side, the enclosure comprising a second storage space adjoining the first storage space and comprising a stack of at least one compartment comprising a drawer according to one of claims 1 to 3.
5. An enclosure (11, 21) of a game box according to claim 4, wherein the second storage space comprises at least one movable wall between a top position and a bottom position configured to, when actuated, open access to the second storage space.
6. A game box comprising an enclosure according to one of claims 4 to 5 and a lid (12, 22).
7. A box (1, 2) according to claim 6, wherein the lid comprises a central portion (220) and side portions (221, 222) connected to the central portion (220), the side portions comprising folding lines for raising the

## Claims

1. A drawer (13) of a board game box, comprising
- a rectangular bottom (130);
- two longitudinal walls (131, 132) and two side walls (133, 134), the two side walls (133, 134) and one of the two longitudinal walls (132) rise from three sides of the bottom respectively and are perpendicular to the bottom;
- the other of the two longitudinal walls (131) is mounted so as to be movable relative to one of the sides of the bottom (130) to be operated

side portions to delimit a play area of a game board.

8. A box (1, 2) according to one of claims 6 to 7, in which the lid (12, 22) comprises magnetized buttons (127, 128, 227, 228) configured to fit into complementary locations on the walls of the enclosure so as to close the enclosure firmly.

5  
10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

10

FIG. 1

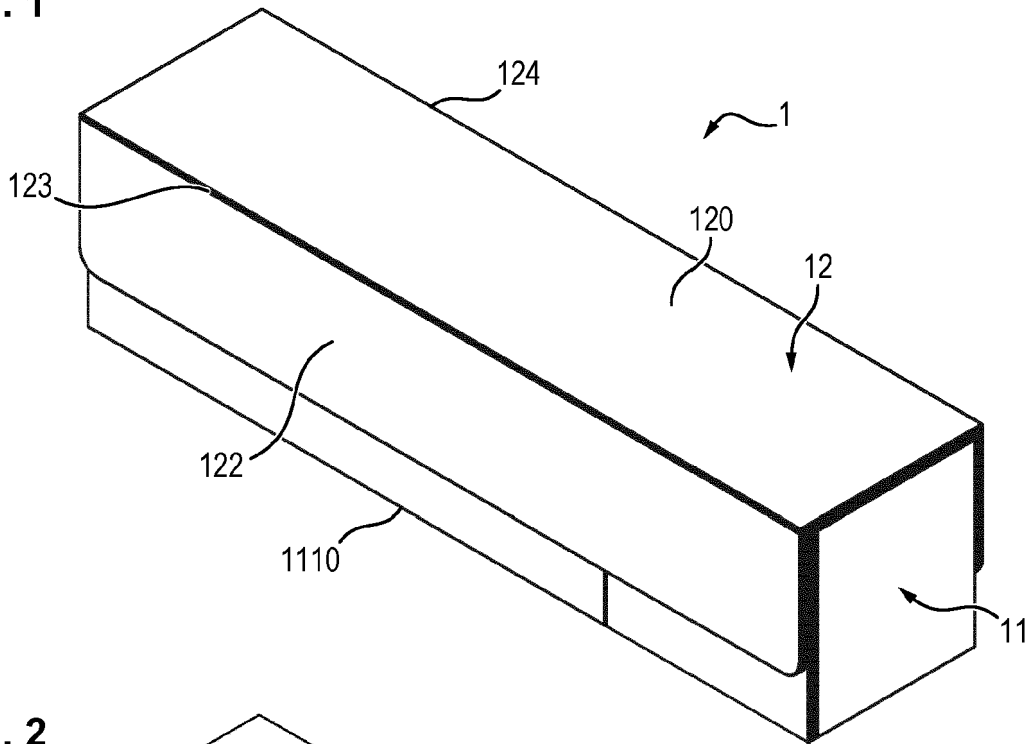


FIG. 2

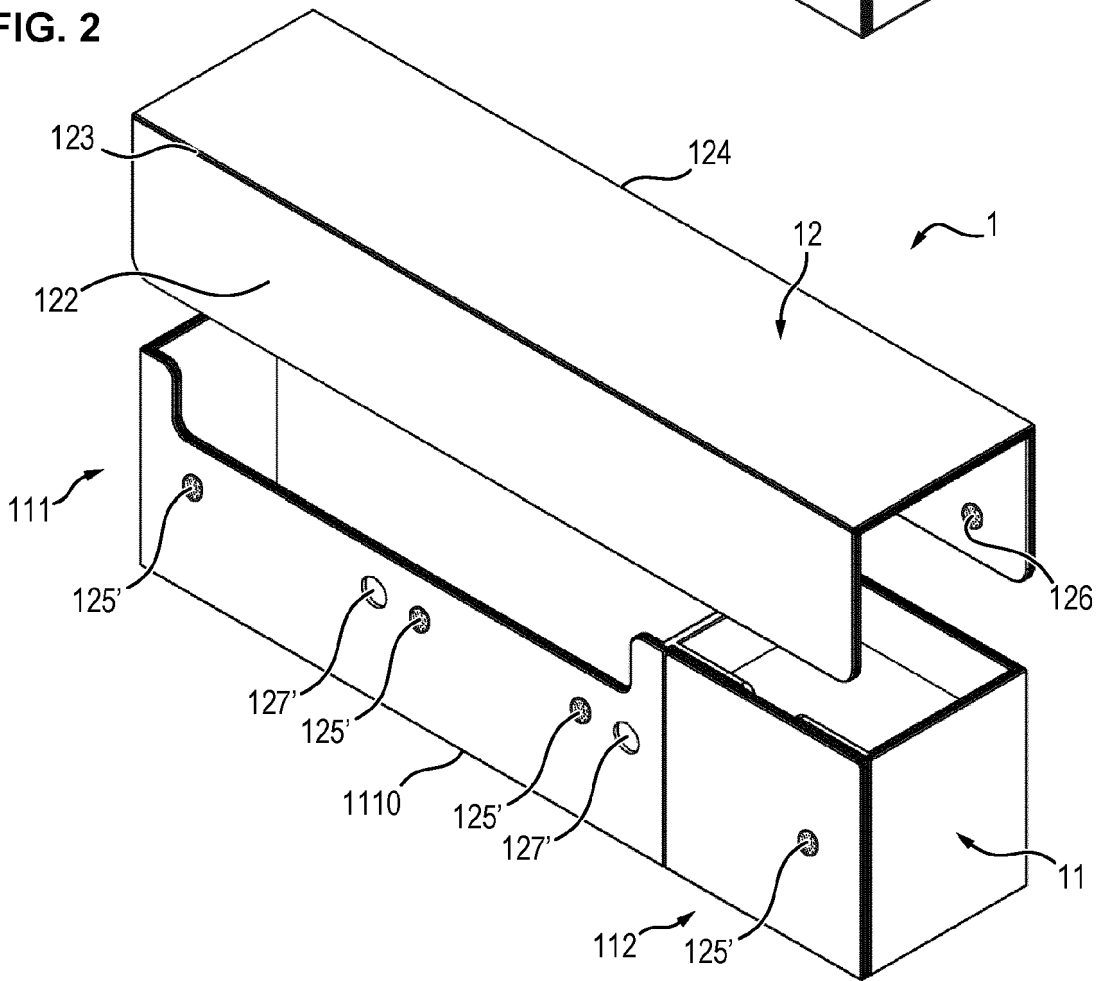




FIG. 4

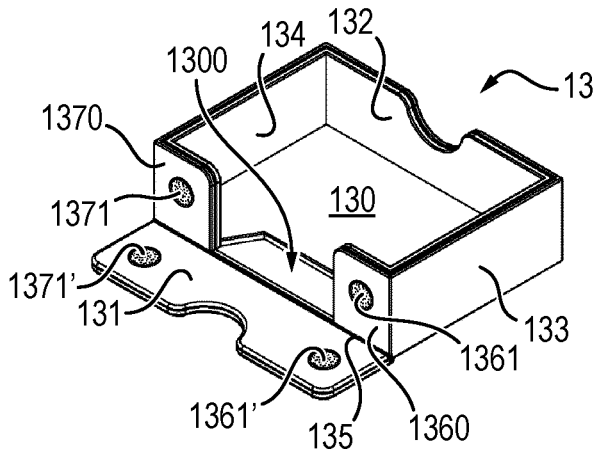


FIG. 5

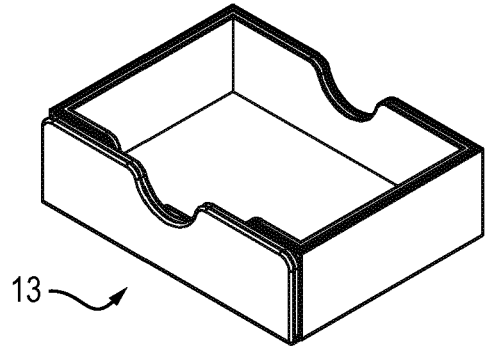


FIG. 6

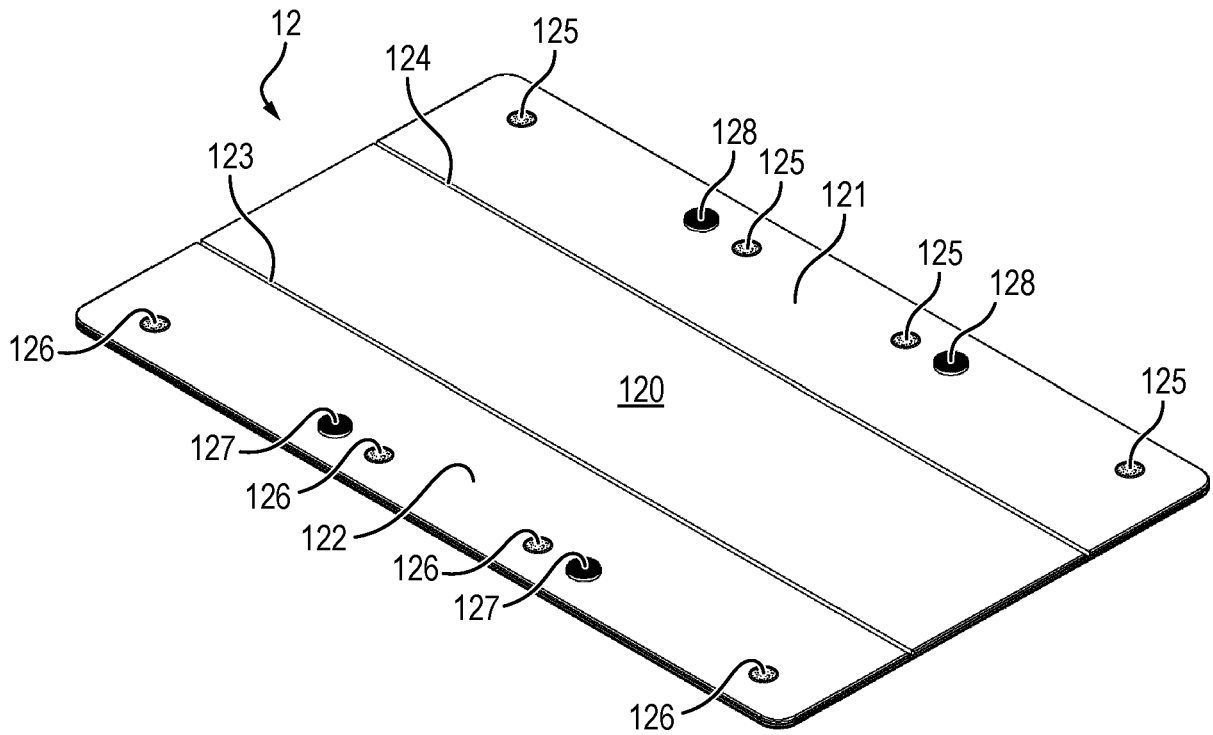


FIG. 7

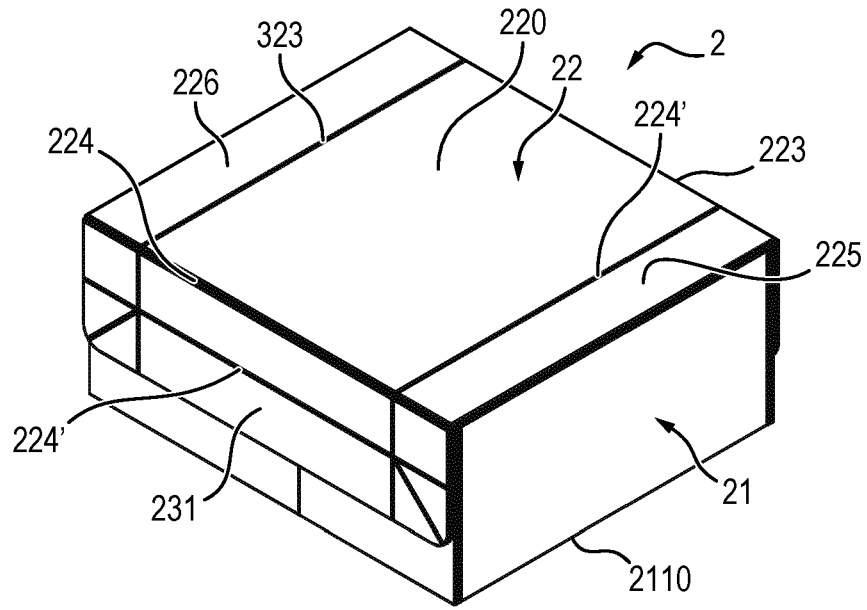


FIG. 8

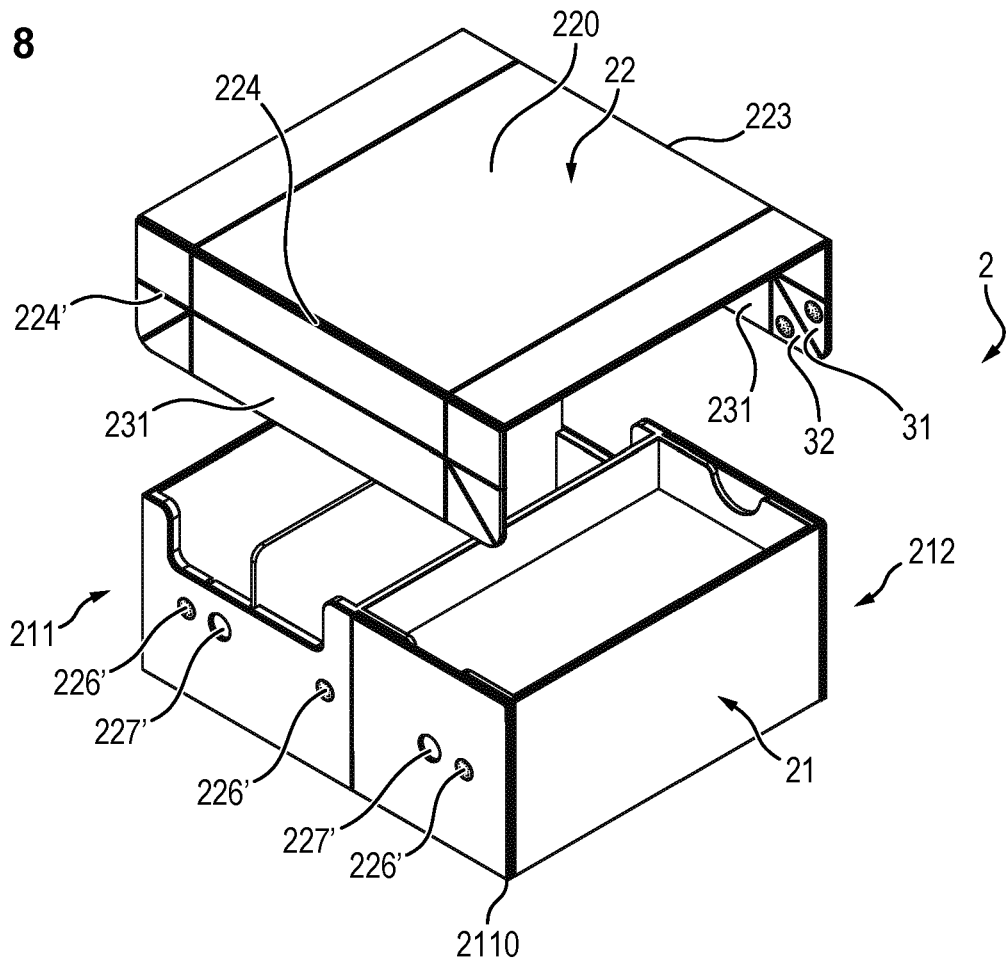


FIG. 9

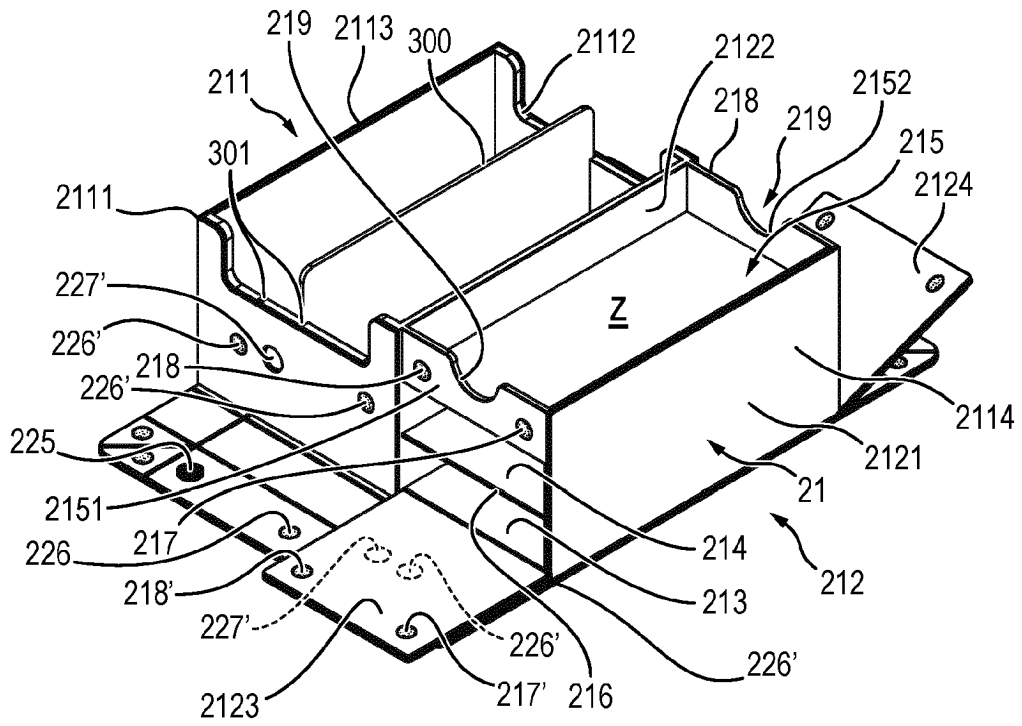


FIG. 10

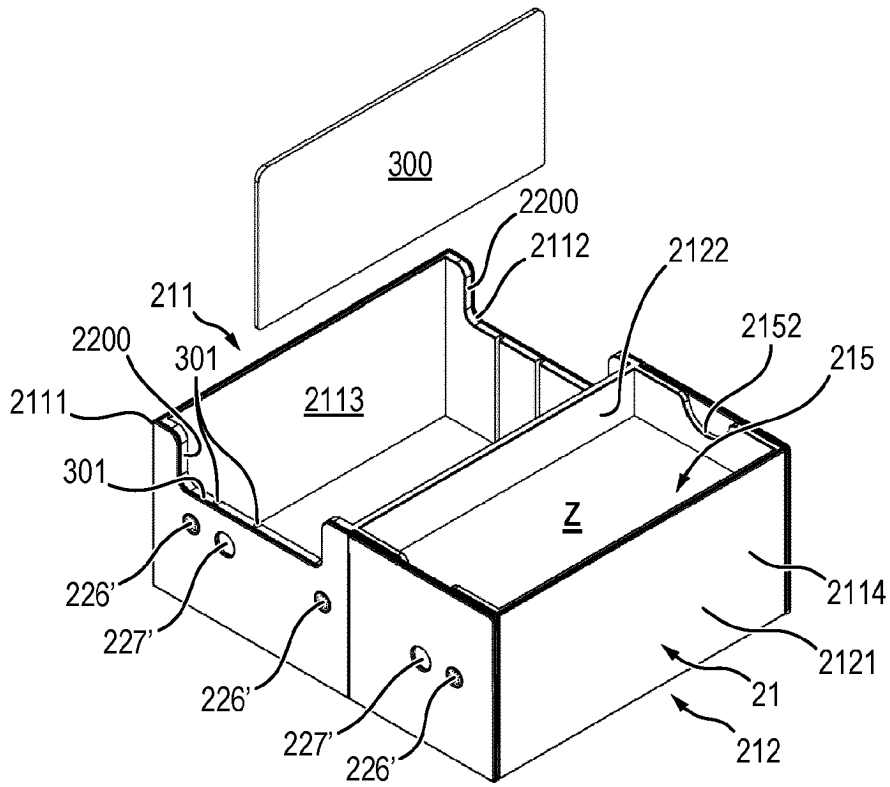


FIG. 11

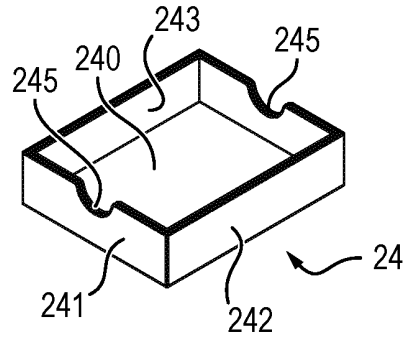


FIG. 12

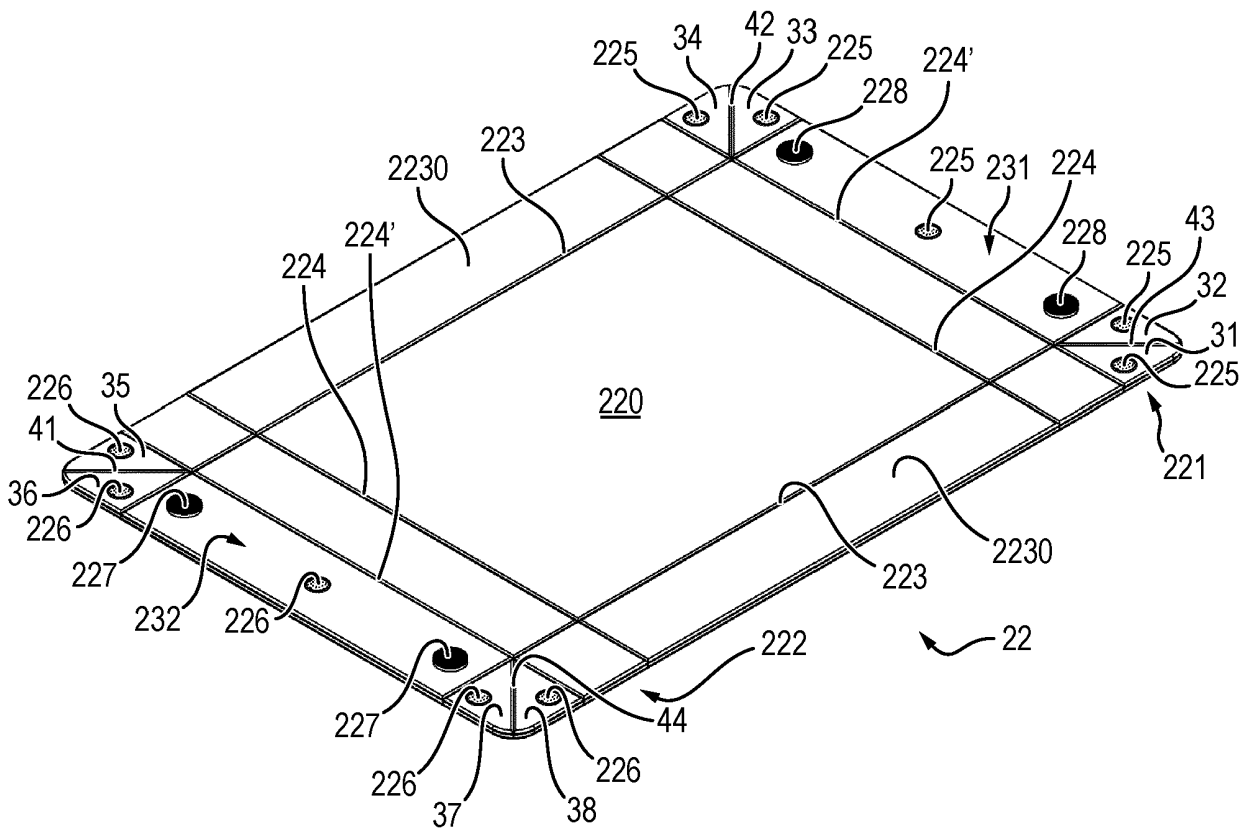
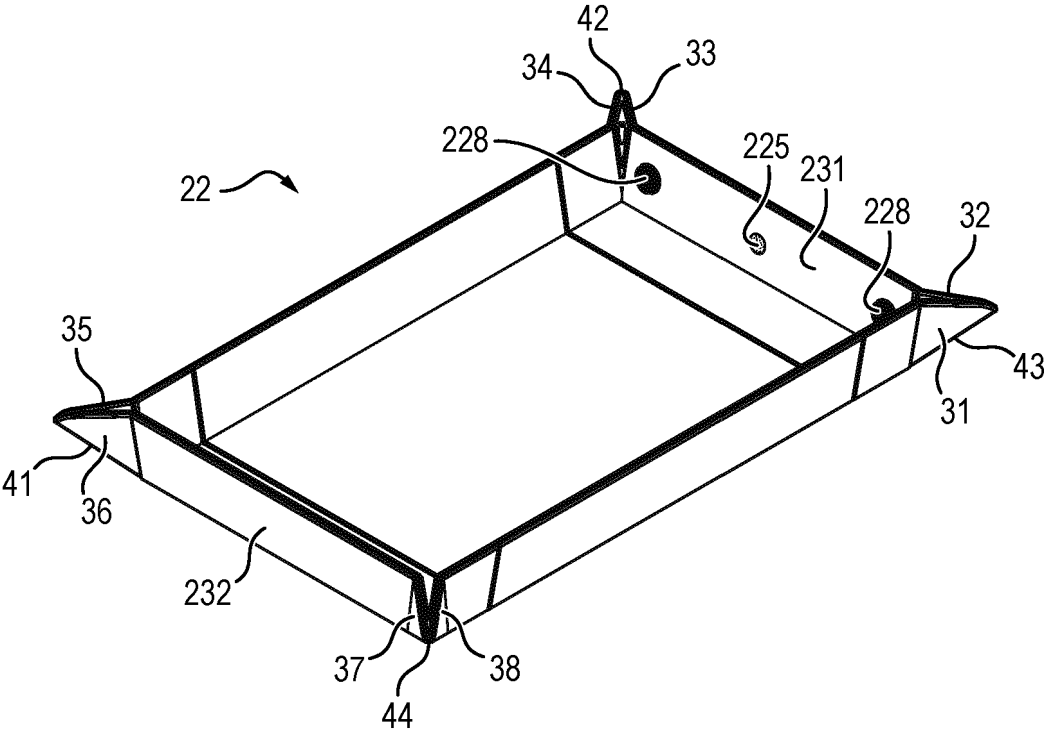


FIG. 13



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 3375008 A [0001]